COMMUNIQUÉ

Paris, le 11/02/2021

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 FEVRIER 2021

Questions écrites posées par les actionnaires de Derichebourg avant l'assemblée générale du 10 février 2021 et réponses apportées par la Société

Question 1 :

« Depuis 2018, émerge le bloc FM.

Que devient-il ensuite ? Combien de sites en germe ? »

Réponse :

Cette activité de la branche Multiservices s'est développée à partir d'un contrat client significatif avec un laboratoire pharmaceutique. La division cherche à développer cette activité en répondant à d'autres appels d'offre.

Question 2 :

« L'environnement change, et saurons-nous encore

Trouver aux liards l'essence d'une sue-aisée croissance ? »

Réponse :

Nous vous remercions pour vos vers.

Nous nous y efforçons. Nous considérons que les perspectives du groupe pour les années à venir sont favorables.

Question 3 :

« Consultés pour une augmentation de capital réservée aux salariés (15ème résolution), résultant d'une obligation légale, il est mentionné dans le projet que l'actionnariat salarié est déjà représenté dans le capital de la société par le biais du Fond Commun de Placement Derichebourg. Le conseil d'administration nous invite à rejeter la résolution soumise. Peut-on connaître la valeur totale de ce FCP, le pourcentage qu'il représente dans le capital de l'entreprise et le profil des salariés qui y ont accès ? »

Réponse :

Les salariés de Derichebourg Environnement et de ses filiales détiennent 1 755 000 titres soit 1,10% du capital de la société.

Question 4 :

« Peut-on nous présenter les signes de reprise qui amènent des administrateurs à revenir sur leur intention, louable et solidaire, de renoncer temporairement à leur rémunération ?

La pertinence de cette question résulte, de la baisse de chiffre d'affaires présentée au travers de livret d'information. Egalement du non-versement du dividende pour l'exercice clos, et de son affectation au compte report à nouveau (3ème résolution). Sans oublier les pertes de revenus de nombre de salariés. »

Réponse :

La période mars-mai 2020 fut difficile pour presque toutes les activités du groupe. Pendant cette période, des économies ont été réalisées sur plusieurs postes de dépenses. La société a également sollicité ses administrateurs pour réduire, temporairement, la rémunération fixe versée, ce qu'ils ont accepté de manière solidaire. Cette mesure était de nature exceptionnelle compte tenu des circonstances et n'a pas vocation à se renouveler.

La fin d'exercice 2019-2020 s'est caractérisée par une reprise des volumes dans l'activité services à l'environnement, pour revenir au mois de septembre à des niveaux proches de l'exercice antérieur (sur une base mensuelle). Cette dynamique s'est poursuivie sur le début de l'exercice 2020-2021, ce qui a permis au groupe de communiquer des perspectives chiffrées en amélioration pour l'exercice 2020-2021.

A propos de l'absence de versement de dividende au titre de l'exercice 2020-21, la société s'est conformée en cela à l'esprit des recommandations de mars 2020 du gouvernement, qui prescrivaient de ne pas verser de dividende pendant un an lorsqu'une entreprise bénéficiait du soutien de l'état (report de charges). Par ailleurs, la filiale Derichebourg Aeronautics Services France a demandé un effort financier à ses salariés dans le cadre de l'accord de performance collective conclu. Dans ce contexte, le groupe n'a pas souhaité verser de dividende au titre de cet exercice.

Question 5 :

« Je souhaite vous interroger au sujet de la stratégie RSE du groupe Derichebourg.

Il apparaît que la société Derichebourg SA n'a pas transmis ses données bilan Carbone à l'organisme de notation carbone CDP au titre de l'année 2020. La note F a donc été retenue par l'agence pour évaluer le groupe.

https://clicktime.symantec.com/3K44jJUNahHGGRK38VWNUmU6H2?u=https%3A%2F%2Fwww.cdp.net%2Ffr%2Fresponses%2F4573%3Fback_to%3Dhttps%253A%252F%252Fwww.cdp.net%252Fen%252Fresponses%253Fpage%253D3217%2526per_page%253D20%2526sort_by%253Dproject_name%2526sort_dir%253Ddesc

Aux vues de la stratégie RSE ambitieuse du groupe et des efforts déployés par les équipes RSE Derichebourg SA, il est regrettable de ne pas bénéficier de la visibilité que peut apporter l'organisme CDP.

Quelles sont les raisons de la non transmission des données extra financière à l'organisme CDP au titre de l'année 2020 ? D'autre part, est-il prévu de transmettre ces données à l'organisme pour les années à venir ? »

Réponse :

La non-transmission des données au Carbon Disclosure Project l'an dernier résulte d'un encombrement administratif.

Il est prévu de transmettre prochainement les données au CDP pour la prochaine campagne de notation.

Code ISIN : FR 0000053381 - DBG